



COMPTE RENDU DU CTL du 18 juin 2020

Séance ouverte à 09h 00.

Étaient présents pour l'administration :

Mme GABELLE (présidente)
Mme LECHEVALIER
Mme GAYTON-SEGRET-
M DEVOS
M CARRIZEY
Mmes FROMENT, et Mmes TOULZAC – (rédactrices).

Les organisations syndicales : CGT-SOLIDAIRES-FO-CFDT- CFTC.

L'ordre du jour était le suivant

- I – Approbation des procès verbaux :
CT du 12 décembre 2019 (pour avis) et du 6 décembre 2019 (sans vote)
- II – Travail à distance entre le SIP-SIE de St Yrieix la Perche et le SIE de Limoges (pour avis)
- III- Accueil exclusif sur rendez-vous au SIP de Bellac (pour avis)
- IV – Modification des horaires d'ouverture au public : SIP de Bellac, Trésoreries : de Bellac, St Léonard de Noblat, de Basse Marche et des hôpitaux de Haute-Vienne (pour avis)
- V – Plan de reprise d'activité – COVID 19 (pour information)
- VI – Présentation du budget 2020 de la DDFIP de la Haute-Vienne et de l'exécution budgétaire 2019 (pour information)
- VII – Tableau de bord de veille sociale 2019 (pour information)
- VIII- Bilan du télétravail 2019 (pour information)
- IX – Questions diverses

Une déclaration liminaire a été lue par Myriam, elle sera annexée au compte rendu.

Suite à notre liminaire que la Directrice a qualifiée de scandaleuse, nous voulons apporter quelques précisions :

En aucun cas nous ne critiquons le travail fait par les agents techniques ou autres pendant le confinement.

Nous dénonçons simplement les manques d'efficacité et de moyens mis en œuvre par nos dirigeants politiques lors de la période de crise sanitaire et les lacunes de l'organisation du plan de reprise d'activité.

(manque de masques, gel hydroalcoolique, lingettes etc,,,) ainsi que le manque d'anticipation pour la réouverture de nos services sans véritable concertation avec le personnel concerné.

Sur ce sujet la Directrice nous a assuré que tout avait été fait, les commandes ont été passées avec un engagement d'être livré sous 8 jours les délais de livraison n'ont pas été respectés (livraison sous 3 semaines et des fois pas du tout) d'ailleurs ces points ont été abordés lors d'audio-conférence. Tout a été géré au mieux par le BIL on sait que les parois plexiglass ne sont pas aussi bien qu'espérées (opaques).

Pour la Directrice les collègues sont revenus dans des conditions sanitaires correctes et les règles de distanciations sont respectées.

En ce qui concerne la reprise après le discours du Président de dimanche dernier (on reprend une vie « normale »).

Le DG propose une ouverture à partir du 22 juin. Une note a été adressée aux chefs de services.

En local, outre le manque de moyens matériels (plexiglass, gels hydroalcooliques), le filtrage prévu à l'entrée pour les usagers par une seule personne (vacataire, agent FP...) paraît très problématique.

Tous les services étant concernés, une attention particulière a été appelée par la CGT à la Directrice, sur l'état de fatigue, de stress et d'inquiétude d'un personnel qui a déjà beaucoup donné durant toute cette période.

*La CGT a fait remonter les problèmes liés au message du répondeur de Cruveilhier : **Si scandale il y a**, c'est bien celui d'avoir maintenu un message précisant que nos services sont restés ouverts pendant la crise sanitaire.*

Le contribuable qui a pris une demi-journée sur son temps de travail et effectué un déplacement plus ou moins long, a sûrement apprécié de trouver porte close !!!

Nous avons également signalé à la Directrice que ce problème ne datait pas d'hier, mais de plusieurs années, et qu'il aurait fallu s'en préoccuper avant que le pays traverse une crise sanitaire !

La Directrice nous a assuré qu'une étude technique sera faite pour remédier à ce problème.

PRIMES : « L'aura, l'aura pas ? »

122 agents éligibles à 330 euros et 44 à 1000 euros :

20 % de A+

16 % de A

46 % de B

13 % de C

5 % d'agents Berkani

Direction : 40 %
Trésoreries et Péri : 30 %
SIP/SIE : 22 %

Pour la CGT les primes distribuées ne sont pas une solution, seul le dégel et la revalorisation durable du point d'indice seront un remède à un pouvoir d'achat en berne.

Alors des primes non mais la revalorisation du point d'indice pour tous oui...

Concernant la ponction des congés :

L'ordonnance « congé » s'applique à l'ensemble du service public.
En local, tous les agents ont reçu un courriel les informant du nombre de jours retirés.

La direction reconnaît que les agents ont été sur le front et ont assumé leur mission.

Pour la CGT ,les agents ont toujours fait preuve d'engagement et de conscience professionnelle, et la reconnaissance légitime ne peut pas passer par le vol de congés !!

Pause aération des locaux à 11h et reprise à 11h10

I – Approbation des procès verbaux :

CT du 12 décembre 2019 (pour avis) vote pour : FO et CFDT , La CGT et Solidaires ne prennent pas part au vote du fait de leurs absences à ce CTL (boycott).

et du 6 décembre 2019 (sans vote)

II – Travail à distance entre le SIP-SIE de St Yrieix la Perche et le SIE de Limoges (pour avis)

Ce n'est pas une remise en cause du travail actuellement fait par le SIP-SIE de St Yrieix la Perche.

Le TAGEFIP n'est pas modifié.

Il faut mettre en œuvre les habilitations. La mise en place se fera au 1^{er} septembre 2020.

Le protocole qui sera mis en place est identique à Bellac.

Votes :

contre : Solidaires, FO et CGT

s'abstient : CFDT/CFTC

Pour la CGT cette organisation déconcentrée est la conséquence des suppressions d'emploi et du manque de moyen pour assurer les missions.

Le service public en milieu rural se trouve réduit à « peau de chagrin » et les populations mises devant le fait accompli.

La prochaine étape est le transfert du SIE de St Yrieix la Perche au SIE de Limoges au 1^{er} janvier 2021.

III- Accueil exclusif sur rendez-vous au SIP de Bellac (pour avis)

C'est la déclinaison d'une note nationale pour les communes de moins de 10 000 habitants : des plages d'accueil réservées de manière exclusive aux rendez-vous au sein des enveloppes horaires d'ouverture du guichet, peuvent être proposées dans la limite de 4 heures hebdomadaires. Les services resteront ouverts à tous, avec un minimum de 12 heures.

Lundi 12:30 à 16:30 accueil exclusivement sur RDV pour le SIP et la Trésorerie
Mardi et jeudi 08:45 à 12:00 et de 13:15 à 16 : 00 accueil physique et sur rendez-vous

fermés au public les mercredis et vendredis.

Pour l'accueil deux bureaux sont installés (SIP et Trésorerie) les nouveaux horaires seront mis en place dès lundi 22 juin 2020.

Votes :

contre : CGT et SOLIDAIRE

s'abstient : FO et CFDT/CFTC

Pour la CGT : A terme un accueil exclusivement sur rendez-vous : quid de l'équité de traitement du citoyen ou comment vider les centres des finances publiques de leurs usagers.

IV – Modification des horaires d'ouverture au public : SIP de Bellac, Trésoreries : de Bellac, St Léonard de Noblat, de Basse Marche et des hôpitaux de Haute-Vienne (pour avis)

Horaires d'ouverture de la trésorerie des hôpitaux de la Haute-Vienne
ouverture de 9 h à 13 h lundi, mercredi et vendredi, fermé l'après-midi.
Ouverture de 9 h à 12 h et 13 h à 16 h les mardi et jeudi.

L'amplitude horaire hebdomadaire choisie reste fixée à 24 heures.

Horaires d'ouverture de la trésorerie de Basse Marche
ouverture de 9 h à 12 h lundi, mardi, mercredi et jeudi fermé l'après-midi.
Ouverture de 9 h à 13 h vendredi fermé l'après-midi

Horaires d'ouverture de la trésorerie de Saint Léonard de Noblat
ouverture de 8:45 à 12 tous les matins et fermeture l'après-midi.

Votes :

contre : CGT et SOLIDAIRE

s'abstient : FO

pour : CFDT/CFTC

Pour la CGT réduire les horaires d'ouverture au public ; seule solution donnée aux agents pour pouvoir assurer l'ensemble de leurs missions.

Toujours la même spirale, suppression d'emplois, missions sabordées, service public au rabais !!!

V – Plan de reprise d'activité – COVID 19 (pour information)

A partir du 11 mai avec la sortie du confinement, une nouvelle phase s'est ouverte : celle de la reprise progressive d'activité.

L'activité va reprendre de manière échelonnée et progressive en veillant aux bonnes conditions d'installation des agents et de leur situation personnelle. Un plan de reprise d'activité a ainsi été défini par la DG.

La CGT restera vigilante afin que la santé et la sécurité des agents soient préservées.

VI – Présentation du budget 2020 de la DDFIP de la Haute-Vienne et de l'exécution budgétaire 2019 (pour information)

Le montant total des dotations (AE) en fin d'exercice 2018 est en hausse par rapport à celui de l'année 2019.

Les dépenses d'affranchissement sont en baisse significative par rapport à 2018 (environ 68 000 €) due à l'utilisation toujours plus accrue de CLIC'ESI et CLIC'ESI +.

Une économie de 42 500 € sur la location des locaux et les charges afférentes.

Les dépenses de fournitures de bureau ont diminué pour 2019, le montant dépensé est de 17 871 € pour un effectif de 541 personnes soit un montant de 33,04 € par agent.

Les économies réalisées ont permis à la DDFIP 87 de valoriser son parc immobilier (rénovation des peintures et des revêtements de sol sur le site de Montmailler, la construction d'un entrepôt de stockage et la plantation de magnolias sur le site de Cruveilhier) et d'améliorer les conditions de travail des agents (led, remplacement d'appareils électroménager dans la salle de repos) et valoriser les savoir-faire des agents techniques en les équipant de nouveaux matériels.

VII- Tableau de bord de veille sociale 2019 (pour info)

Le TBVS est un dispositif de veille active qui, mis en synergie avec l'ensemble des outils du plan national d'amélioration des conditions de vie au travail (DUERP, baromètre social, espaces de dialogue...), contribue au développement d'une culture de la santé au travail et de prévention des risques psychosociaux dans le réseau.

Il fournit localement aux acteurs en charge de la prévention un constat objectif permettant d'identifier des situations à risques, de suivre leur évolution et d'agir en conséquence.

Pour 2019 :

Le nombre de fiches de prévention du risque psychosocial remontées à l'assistant de prévention diminue par rapport à 2018 : - 26 %

Le taux de couverture des effectifs (ratio effectifs réels/effectifs disponibles) augmente + 0,50 %

Le nombre de périodes de congé maladie de courte durée inférieure ou égale à 5 jours augmente + 7,69 %

Le nombre de jours de congés annuels et/ou ARTT mis en compte épargne temps augmente +15,04 %

Le nombre des écrêtements des horaires variables diminue - 8,33 %

Le volume horaire écrêté diminue - 4,19 %

Le taux de rotation des agents augmente + 21,40 %

La moyenne d'âge des agents augmente +0,17 %

Le nombre d'arrêts ou de jours pour congés ordinaires de maladie augmente +18,51 %

Le nombre de demandes de mutation déposées et non satisfaites diminue -10,26 %

Le nombre de réunions de service diminue - 42,08 %

Pour les indicateurs pour lesquels nous disposons d'un référentiel national, la DDFiP enregistre des résultats meilleurs ou du même ordre.

La situation de la direction se caractérise ainsi par la relative stabilité de ses indicateurs à des niveaux qui n'appellent pas d'observation au regard des ratios nationaux.

Pour notre organisation syndicale et compte tenu que le TBVS vise aussi à échanger avec les représentants des personnels sur les conditions de vie au travail et sur la base d'un constat partagé, nous ne pouvons nous empêcher de penser que les conditions de vie au travail et organisationnelles ne semblent jamais remises en cause. Certains indicateurs sont « mauvais », les personnels sont en souffrance, aussi bien d'un point de vue psychologique que financier.

L'assistante de prévention qui a remplacé M GIORGI est en arrêt depuis plusieurs mois et devrait réintégrer son poste prochainement.

VIII- Bilan du télétravail 2019

Favoriser le télétravail.

Les principaux motifs de la demande :

- convenance personnelle : meilleur équilibre vie professionnelle /vie privée
- éloignement domicile/travail
- organisation vie familiale
- meilleure concentration, optimisation de l'activité professionnelle
- réduire le temps de garde des enfants.

Le télétravail en Haute-Vienne représente 1,9 % des effectifs.

Il s'agissait d'une année de démarrage sur une période de 6 mois, soit jusqu'au 30 novembre 2019.

Un nouveau décret sur ce sujet est sorti en 2019. Il va permettre notamment le télétravail dans un autre lieu que le domicile, ainsi que des journées de télétravail flottantes sur une année.

La Direction attend donc la prochaine circulaire pour pouvoir mettre en place la nouvelle campagne, avec l'idée de repartir sur une période allant du 1^{er} janvier au 31 décembre.

IX – Questions diverses

Nous avons évoqué un problème concernant les congés annuels des femmes de ménage (agent Berkani) qui devaient jusqu'à présent se remplacer mutuellement pendant leurs congés d'été. N'étant plus que 4 voir 3 l'année prochaine, cela devient de plus en plus compliqué pour elles, surtout qu'elles ont plusieurs employeurs.

La direction en a pris note et essaiera de trouver des solutions en concertation avec le chef de service.

La note sur la rupture conventionnelle sera publiée aujourd'hui, suite au CTR du 18/06/2020.

Lors de la réunion du 16/06/2020 avec la directrice, la CGT a demandé que l'ouverture des services au public soit visée par le Comité d'hygiène et de sécurité et par le médecin de prévention. Lors du CTL la CFDT/CFTC a sollicité la même demande.
À suivre ... la balle est dans le camp de la direction.

Pour info, la réouverture du site de Cruveilhier est repoussé au 23 juin et a fait l'objet d'une visite de la direction et du service BIL ce jeudi 18 juin. Il doit s'ensuivre une nouvelle réunion lundi 22 juin pour vérifier si tous les voyants sont au vert.
Pour la CGT, une meilleure anticipation avec concertation des intéressés aurait sûrement permis une réouverture plus sereine pour tous.

La séance est levée à 15 h 15

Les élus CGT FP 87 : Valérie Landuré – Myriam Morange – Vincent Vignaud



BULLETIN D'ADHESION

NOM : Prénom :
Service : N° de tél :
Grade : Echelon :
Temps partiel % : ☐ OUI ☐ NON